



Edité le : 12/09/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 3

C.C. VALLEE DE L'HERAULT

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-130070	
Identification échantillon :	LSE2509-43481-1	Analyse demandée par : ARS DD DE L'HERAULT
N° Analyse :	00344100	N° Prélèvement : 00342066
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	CENTRE SAINT ANDRE DE SANGONIS	Code PSV : 0000001187
Localisation exacte :	HABITATION 9 lotissement le hameau du Mas randon	
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6527142000	Y : 3,5089997000
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement : S1
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 09/09/2025 à 10h17 Réception au laboratoire le 09/09/2025 à 13h47 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / GENEST Elodie Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND	Code : 001054
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 09/09/2025 à 13h47

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures sur le terrain										
Température de l'eau	11D1@	25.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	11D1@	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.38	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.46	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	11D1@	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses microbiologiques										
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000				0	#
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0			#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		0			#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	34BSIR*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2				0	#
Caractéristiques organoleptiques										
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative						
Odeur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative						
Saveur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Couleur vraie (eau filtrée)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative						
Turbidité	11D1@	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques										
Analyses physicochimiques de base										
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	459	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200	1100	#
Cations										
Ammonium	11D1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05			0.10	#
Métaux										
Manganèse total	11MNTOT	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10			50	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11D1@ ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS11-2020)
11MNTOT MANGANESE TOTAL (ARS11-2020)
34BSIR* ANALYSE ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS34-2025)

Edité le : 12/09/2025

Identification échantillon : LSE2509-43481-1

Destinataire : C.C. VALLEE DE L'HERAULT

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

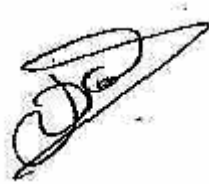
- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Jean-christophe D'OLIVEIRA
Directeur Qualité





Edité le : 12/09/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 3

C.C. VALLEE DE L'HERAULT

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-130070	
Identification échantillon :	LSE2509-43481-1	Analyse demandée par : ARS DD DE L'HERAULT
N° Analyse :	00344100	N° Prélèvement : 00342066
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	CENTRE SAINT ANDRE DE SANGONIS	Code PSV : 0000001187
Localisation exacte :	HABITATION 9 lotissement le hameau du Mas randon	
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6527142000	Y : 3,5089997000
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement : S1
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 09/09/2025 à 10h17 Réception au laboratoire le 09/09/2025 à 13h47 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / GENEST Elodie Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND	Code : 001054
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 09/09/2025 à 13h47

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures sur le terrain										
Température de l'eau	11D1@	25.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	11D1@	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.38	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.46	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	11D1@	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses microbiologiques										
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000				0	#
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0			#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		0			#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	34BSIR*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2				0	#
Caractéristiques organoleptiques										
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative						
Odeur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative						
Saveur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Couleur vraie (eau filtrée)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative						
Turbidité	11D1@	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques										
Analyses physicochimiques de base										
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	459	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200	1100	#
Cations										
Ammonium	11D1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05			0.10	#
Métaux										
Manganèse total	11MNTOT	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10			50	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
11D1@ ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS11-2020)
11MNTOT MANGANESE TOTAL (ARS11-2020)
34BSIR* ANALYSE ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS34-2025)

Edité le : 12/09/2025

Identification échantillon : LSE2509-43481-1

Destinataire : C.C. VALLEE DE L'HERAULT

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Jean-christophe D'OLIVEIRA
Directeur Qualité

